

Comité permanent du droit des brevets

Trente-huitième session
Genève, 2 – 6 novembre 2026

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ ET RÉVISÉ ET PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL

Document établi par le Secrétariat

1. Le présent document d'information contient un projet d'ordre du jour annoté et révisé et une proposition de programme de travail pour la trente-huitième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP), qui se tiendra au siège de l'OMPI à Genève du 2 au 6 novembre 2026, sous une forme hybride. Le comité se réunira chaque jour de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, heure de Genève (heure d'Europe centrale).
2. Le présent document est établi pour aider l'ensemble des participants, à la demande des États membres. L'annexe I du présent document contient un projet d'ordre du jour annoté et révisé, établi sur la base des travaux futurs adoptés à la trente-septième session du SCP, tenue du 3 au 7 novembre 2025 (voir le paragraphe 30 du Résumé présenté par le président, document SCP/37/11).
3. L'annexe II présente un programme de travail provisoire indicatif pour la trente-huitième session du SCP. En fonction de l'avancement des délibérations et des préférences exprimées par les délégations lors de la session, le président pourra proposer, si nécessaire, des modifications de l'heure des débats sur les points à l'ordre du jour.

[Les annexes suivent]

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ ET RÉVISÉ

1. Ouverture de la session

Le Directeur général de l'OMPI (ou son représentant) ouvrira la session et prononcera une allocution de bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

Voir le document SCP/38/1 Prov.2.

3. Élection d'un président et de deux vice-présidents

4. Rapport sur le système international des brevets : certains aspects des lois nationales ou régionales sur les brevets

Voir le document SCP/38/2.

Ce document contient des informations sur la mise à jour, la révision et la restructuration par le Secrétariat du site Web du forum électronique du SCP concernant certains aspects des législations nationales et régionales sur les brevets. Dans le cadre de la première phase de ces travaux, de nouvelles pages Web ont été créées sur l'état de la technique, la nouveauté, l'activité inventive (caractère non évident) et le délai de grâce (mécanismes de divulgation non opposable), en s'appuyant sur les informations fournies par les États membres et les offices régionaux des brevets. Les pages Web mises à jour sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.wipo.int/en/web/scp/electronic-forum/certain-aspects-of-national-regional-patent-laws-database>.

En outre, les pages Web existantes consacrées au caractère suffisant de la divulgation, aux exclusions de la brevetabilité et aux exceptions et limitations relatives aux droits ont été mises à jour.

5. Exceptions et limitations relatives aux droits de brevet

Voir le document SCP/38/3.

Le document SCP/38/3 contient un projet de document de référence sur l'exception relative à l'utilisation à titre privé ou à des fins non commerciales des inventions brevetées. Il couvre les objectifs de politique publique de cette exception, le cadre juridique international de l'exception, ainsi que les dispositions relatives à l'exception dans les instruments régionaux et les législations nationales, y compris les procédures judiciaires. Le document inclut également des parties sur les difficultés rencontrées par les États membres dans la mise en œuvre de cette exception dans le cadre des législations nationales et les résultats de sa mise en œuvre. Il contient enfin un appendice dans lequel sont réunies diverses dispositions juridiques relatives à cette exception dans les législations nationales et régionales.

Autres documents connexes : SCP/14/7 et SCP/19/6.

6. Qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition

Voir les documents SCP/38/4, SCP/38/5 Corr., SCP/38/6 et SCP/38/10.

Le document SCP/38/4 actualise le document SCP/36/5 (Document d'information sur les brevets et les technologies émergentes (mise à jour du document SCP/30/5)) en compilant les législations et pratiques actuelles relatives à la brevetabilité des inventions fondées sur l'intelligence artificielle (IA) et des questions connexes. Afin de préserver l'intégrité et la

lisibilité du document mis à jour, celui-ci contient également des informations actualisées sur les faits nouveaux concernant l'IA et un aperçu de cette technologie. Cette mise à jour s'appuie sur les informations reçues des États membres et des offices régionaux des brevets, et est complétée par des recherches supplémentaires menées par le Secrétariat afin de donner une vue d'ensemble des faits nouveaux.

Le document SCP/38/5 Corr. est une mise à jour de la section VI (l'affaire "DABUS") de l'annexe du document SCP/35/7, sur la base des informations reçues des États membres et des offices régionaux des brevets. La section a été mise à jour afin d'inclure de nouveaux cas et décisions concernant la qualité d'inventeur octroyée à l'IA, ainsi que des commentaires d'universitaires.

Le document SCP/38/6 contient le rapport sur l'échange entre experts organisé à la trente-septième session du comité sur les options juridiques et stratégiques dans les domaines des critères de brevetabilité et de la qualité d'inventeur octroyée à l'IA (annexe I), ainsi qu'un résumé des options stratégiques examinées au cours de cet échange et dans les documents pertinents de l'OMPI (annexe II). L'annexe II, qui contient le résumé des options stratégiques, met en évidence les principales options stratégiques à la croisée de l'IA et du droit des brevets en proposant une analyse des enjeux, des stratégies actuelles et des défis posés par l'IA en matière de brevetabilité et de qualité d'inventeur, à savoir l'objet brevetable, l'état de la technique généré par l'IA, les personnes du métier, la nouveauté, l'activité inventive, les possibilités d'application industrielle, le caractère suffisant de la divulgation, les inventions réalisées à l'aide de l'IA et les inventions générées par l'IA.

Le document SCP/38/10 contient une proposition de la délégation de la Chine relative à l'échange d'informations concernant la protection de la propriété intellectuelle dans le cadre des activités spatiales. Dans ce document, il est proposé de recueillir et de compiler les expériences et les pratiques des États membres, notamment en matière de protection par brevet, y compris la législation, la titularité, le droit applicable, le ressort juridique, la mise en œuvre, la coopération commerciale, les accords contractuels et le règlement des litiges. La proposition recommande de s'appuyer sur les études menées précédemment par l'OMPI, de recueillir les informations pertinentes avant la trente-neuvième session du SCP et d'organiser, lors de cette session, une séance d'échange sur les politiques ou un atelier d'experts avec la participation des États membres et des parties prenantes concernées.

- Séance d'échange d'informations sur l'utilisation de divers outils, y compris l'IA, aux fins de procédures efficaces d'examen en matière de brevets, et sur les difficultés rencontrées par les offices de propriété intellectuelle dans l'élaboration, la mise en place et l'utilisation de ces outils*

Des données d'expérience et des informations concernant l'utilisation de divers outils, dont l'IA, aux fins des procédures d'examen en matière de brevets au sein des offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle seront partagées avec le comité. Cette séance d'échange d'informations portera également sur les difficultés rencontrées par les offices de propriété intellectuelle dans l'élaboration, la mise en place et l'utilisation de ces outils, y compris les expériences concernant de nouvelles possibilités de coopération dans ce domaine. Le Secrétariat présentera également ses initiatives concernant ces outils.

- Échange entre experts sur les options juridiques et stratégiques relatives aux critères de brevetabilité et à la qualité d'inventeur octroyée à l'IA sur la base du document SCP/38/6

Des experts externes seront invités à participer à un échange afin d'examiner l'annexe II du document SCP/38/6, qui contient un résumé des options stratégiques à la croisée de l'IA et du droit des brevets.

Autres documents connexes : SCP/17/7, SCP/17/8 et SCP/17/10, SCP/18/9, SCP/19/4, SCP/20/11 Rev., SCP/23/4, SCP/30/9, SCP/35/8, SCP/36/5 et SCP/37/5.

7. Brevets et santé

- Informations actualisées sur les initiatives relatives aux bases de données accessibles au public concernant la situation juridique des brevets sur les produits médicaux et les technologies sanitaires

Le comité continuera de recevoir des informations actualisées sur les initiatives relatives aux bases de données accessibles au public concernant la situation juridique des brevets sur les produits médicaux et les technologies sanitaires. En outre, les États membres partageront leurs données d'expérience quant à l'utilisation de ces bases de données. Les fournisseurs de données sur la situation juridique des brevets qui alimenteront ces bases de données sont également invités à participer au débat.

Autres documents connexes : SCP/16/7, SCP/16/7 Corr., SCP/24/4 et SCP/28/9 Rev.

8. Confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets

Voir le document SCP/38/7.

Le document SCP/38/7 examine les catégories de professionnels dont les communications confidentielles avec leurs clients sont protégées contre toute divulgation forcée dans le cadre de procédures judiciaires. Il expose les fondements politiques qui sous-tendent cette protection, identifie les principales catégories de professionnels protégés, à savoir les avocats et les conseils en brevets ou agents de brevets qualifiés. Il présente le fondement juridique et les conditions de la protection accordée en vertu des législations nationales, ainsi que les dispositions relatives à cette protection dans le cadre régional. Il examine la mesure dans laquelle cette protection est reconnue dans les différents ressorts juridiques, y compris dans le contexte des litiges transfrontières.

9. Transfert de technologie

Voir les documents SCP/38/8 Corr. et SCP/38/9.

Le document SCP/38/8 Corr. contient une étude sur les conditions régissant le dépôt de demandes de brevet à l'étranger et les enjeux connexes pour les innovateurs dans l'environnement de la collaboration transfrontière. Il examine les concepts clés, les modèles réglementaires, les éléments de rattachement, les actes soumis à restrictions, les exigences procédurales, les mesures relatives au secret, les effets juridiques, le chevauchement des exigences nationales et les mesures d'atténuation potentielles. L'étude présente également le cadre juridique international pertinent et fournit des informations sur les législations et pratiques nationales et régionales, sur la base des informations communiquées par les États membres et les offices régionaux des brevets, complétées par les recherches menées par le Secrétariat à partir de documents juridiques, administratifs et autres documents pertinents accessibles au public.

Le document SCP/38/9 contient une étude sur les bonnes pratiques et les défis en matière de transfert de technologie dans les secteurs des technologies de la santé et des technologies vertes, en mettant l'accent sur la collaboration entre l'industrie et le milieu universitaire et en tenant compte des cadres réglementaires nationaux et internationaux. L'étude recense les modèles de licence et les structures contractuelles, y compris les clauses efficaces pour les systèmes de rémunération et la gestion de la propriété intellectuelle, et comprendra des exemples pratiques pour illustrer les stratégies réussies. L'appendice du document comprend des études de cas. Elle s'appuie, lorsque cela est pertinent, sur l'échange entre experts organisé à ce sujet à la trente-septième session.

- Exposé sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la "Stratégie de l'OMPI sur les brevets essentiels à des normes 2024–2026"
- Exposé sur les orientations du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI sur les "options de règlement extrajudiciaire des litiges de l'OMPI pour la gestion et le règlement des litiges FRAND"

Autres documents connexes : SCP/34/7 Rev, SCP/36/9 et Stratégie de l'OMPI sur les brevets essentiels à des normes 2024-2026.

10. Travaux futurs
11. Résumé présenté par le président
12. Clôture de la session

[L'annexe II suit]

	Lundi 2 novembre 2026	Mardi 3 novembre 2026	Mercredi 4 novembre 2026	Jeudi 5 novembre 2026	Vendredi 6 novembre 2026
Séance du matin, 10 h 00 – 13 h 00 (heure d'Europe centrale)	<p>1. Ouverture de la session</p> <p>2. Adoption de l'ordre du jour (SCP/38/1 Prov.2)</p> <p>3. Élection d'un président et de deux vice-présidents [Déclarations générales]</p> <p>4. Rapport sur le système international des brevets : certains aspects des législations nationales et régionales sur les brevets (SCP/38/2)</p> <p>5. Exceptions et limitations relatives aux droits de brevet [Déclarations générales]</p>	<p>6. Qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition (suite)</p> <p>– Séance d'échange d'informations sur l'utilisation de divers outils, y compris l'IA, aux fins de procédures efficaces d'examen en matière de brevets, et sur les difficultés rencontrées par les offices de propriété intellectuelle dans l'élaboration, la mise en place et l'utilisation de ces outils</p> <p>– Rapport sur l'échange entre experts organisé à la trente-septième session du comité sur les options juridiques et stratégiques dans les domaines des critères de brevetabilité et de la qualité d'inventeur octroyée à l'intelligence artificielle, ainsi qu'un résumé des options stratégiques, sur la base des documents pertinents de l'OMPI (SCP/38/6)</p>	<p>7. Brevets et santé [suite]</p> <p>– Informations actualisées sur les initiatives relatives aux bases de données accessibles au public concernant la situation juridique des brevets sur les produits médicaux et les technologies sanitaires</p> <p>8. Confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets [Déclarations générales]</p> <p>– Étude sur les catégories professionnelles bénéficiant d'une protection contre la divulgation forcée des communications confidentielles entre les clients et leurs conseils en brevets dans le cadre de procédures judiciaires en vertu des législations nationales ou régionales (SCP/38/7)</p> <p>9. Transfert de technologie [Déclarations générales]</p>	<p>9. Transfert de technologie [suite]</p> <p>– Exposé sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la "Stratégie de l'OMPI sur les brevets essentiels à des normes 2024–2026"</p> <p>– Exposé sur les orientations du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI sur les "options de règlement extrajudiciaire des litiges de l'OMPI pour la gestion et le règlement des litiges FRAND"</p>	<p>10. Travaux futurs</p>
Séance de l'après-midi, 15 h 00 – 18 h 00 (heure d'Europe centrale)	<p>5. Exceptions et limitations relatives aux droits de brevet [suite]</p> <p>– Projet de document de référence sur l'exception relative à l'utilisation à titre privé ou à des fins non commerciales (SCP/38/3)</p> <p>6. Qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition [Déclarations générales]</p> <p>– Mise à jour du document SCP/36/5 (SCP/38/4)</p> <p>– Mise à jour de la section VI de l'annexe du document SCP/37/5 (l'"affaire DABUS") (SCP/38/5 Corr.)</p>	<p>6. Qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition (suite)</p> <p>– Échange entre experts sur les options juridiques et stratégiques relatives aux critères de brevetabilité et à la qualité d'inventeur octroyée à l'intelligence artificielle sur la base du document SCP/38/6</p> <p>– Proposition de la délégation de la Chine (SCP/38/10)</p> <p>7. Brevets et santé [Déclarations générales]</p>	<p>9. Transfert de technologie [suite]</p> <p>– Étude sur les bonnes pratiques et les défis en matière de transfert de technologie dans les secteurs des technologies de la santé et des technologies vertes, mettant l'accent sur la collaboration entre l'industrie et le milieu universitaire et tenant compte des cadres réglementaires nationaux et internationaux (SCP/38/9)</p> <p>– Étude sur la détermination de la qualité d'inventeur et les conditions de dépôt à l'étranger, en vue de recenser les enjeux potentiels pour les innovateurs dans l'environnement de la collaboration transfrontière (SCP/38/8 Corr.)</p>	<p>10. Travaux futurs</p>	<p>11. Résumé présenté par le président</p> <p>12. Clôture de la session</p>